

Signalement de nuisances sonores et/ou olfactives provenant d'un local professionnel situé à Paris

LES NUISANCES CAUSÉES PAR LA DIFFUSION DE MUSIQUE OU DE SON AMPLIFIÉS SONT À ADRESSER À
LA PRÉFECTURE DE POLICE (www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pp-dtpp-signallement-musique)

Votre demande concerne :

Nom et prénom du ou de la déclarant·e :

Adresse :

Code postal :

Bâtiment :

Escalier :

Étage :

Porte :

Digicode / Interphone :

Il est obligatoire de renseigner un numéro de téléphone (être joignable entre 9h et 17h) ainsi qu'une adresse mail valide.

Tél. domicile :

Tél. travail :

Portable :

Courriel :

@

Précisez l'origine de la nuisance :

Nom et adresse de l'établissement (s)

présumé(s) être à
l'origine de la nuisance :

Précisez le type de nuisance :

Précisez le lieu de provenance de la nuisance :

Décrivez précisément la nuisance :

À quelle fréquence ?	punctuellement	régulièrement	permanente	
Quel(s) jour(s) ?	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
	Vendredi	Samedi	Dimanche	Tous les jours
À quelle heure ?	H	ou indiquer la tranche horaire entre		H et H
Depuis quand subissez-vous cette gêne ?				
Vous êtes-vous déjà plaint·e ?	non	oui		
Si oui, auprès de qui ?				
Fait à Paris, le :				

Ce formulaire est à compléter et à renvoyer :

· par courrier : Ville de Paris
Bureau d'Actions contre les Nuisances Professionnelles
5, rue de Lobau, 75004 Paris

Pour toute information
complémentaire, contactez
le 3975* ou consultez paris.fr
* Prix d'un appel local à partir d'un
poste fixe